

224C0709
FR0000120172-FS0344

22 mai 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

CARREFOUR
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 mai 2024, la société Bank of America Corporation (Corporation Trust Center, Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 mai 2024, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CARREFOUR et détenir 10 966 523 actions CARREFOUR représentant autant de droits de vote, soit 1,58% du capital et 1,26% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bank of America, National Association	446 167	0,06	446 167	0,05
U.S. Trust Company of Delaware	6 033	ns	6 033	ns
Managed Account Advisors, LLC	339 547	0,05	339 547	0,04
Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated	4 127	ns	4 127	ns
BofA Securities	10 157 888	1,47	10 157 888	1,17
Merrill Lynch B.V.	12 761	ns	12 761	ns
Total Bank of America Corporation	10 966 523	1,58	10 966 523	1,26

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CARREFOUR sur le marché et d'une diminution du nombre d'actions CARREFOUR détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société Merrill Lynch B.V. a précisé détenir 12 761 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention d'options à dénouement physique arrivant à échéance le 7 septembre 2029.

¹ Sur la base d'un capital composé de 691 946 506 actions représentant 870 884 253 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.